

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER 2012**

Convocation du : 17 Janvier 2012
Affichage du : 31 Janvier 2012

PRESENTS :M. Jean LEGROS, Maire

Mmes MONNOT, BOLE, MM. FAURE, PRECHEUR
Mme SEITZ, M. COLIN
Maires Adjoints

M BUATOIS, Mmes FAVIER, PELLETIER, M. CARPINO, Mme VINCENT,
M. GANDREY, Mmes ROBIN, COLIN, MM. MEULIEN, STAUB, KLEIN, BEY,
BOSIO, CLER
Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

- M. CERCY, Maire-Adjoint (a donné pouvoir à M. le Maire)
- M. BUATOIS, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. COLIN jusqu'au rapport n° 11)
- M. VESSILLER, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mme PELLETIER)
- M. OUDELETTE, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. FAURE)
- Mme FORMISYN, Conseillère Municipale (a donné pouvoir à Mme BOLE)
- M. LAMBHEY, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mlle MONNOT)
- M. JANINET, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. BEY)
- M. BOSIO, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. CLER jusqu'au rapport n° 11)
- M. MEULIEN, Conseiller Municipal (arrivé rapport n° 4)
- Mme CASTE, Conseillère Municipale

Madame Sandra ROBIN a été élue Secrétaire de Séance.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 Novembre 2011

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la séance ordinaire du 29 novembre 2011.

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation donnée par le conseil municipal au maire

DECISIONS

- **2011/24** - CINEMA MUNICIPAL - « La Palette » -Gratuité séance du 17 décembre
- **2011/25** - Animation Municipale – tarifs janvier à mai 2012 – modification valeurs tickets
Concerts à l'auditorium du musée Greuze : tarif unique : 6 €
 - 22 janvier : Trio Réo
 - 12 février : Françoise Pierret Caravan Trio
 - 26 février : Trio F.A.R.
 - 11 mars : Pierre Jacquin et Gilbert Drigon
 - 18 mars : Médiévale
Concerts au Cellier des Moines et au Madeleine Palace : plein tarif : 10 € – tarif réduit : 8 €
 - 11 janvier : Ô Eaux
 - 03 février : Quand Barrault s'invite à Tournus
 - 25 mars : Il a joué ... Il a gagné ... il est parti avec la Compagnie
 - 13 avril : Kigrad Kafee
 - 25 mai : La ville qui n'existait pas
- **2011/26** - CINEMA MUNICIPAL – Création d'un tarif « animations Pôle Famille Espace Chanay » - 2.50 €
- **2011/27** - PREEMPTION - Eglise Saint Valérien

MARCHES

•	Date	13/12/2011	Désignation	Fourn. & application de résine
	Tiers	TOURNUSIENNE DE MARQUAGE		
Montant : 4 843.80 €				
	Date	08/11/2011	Désignation	Marquage au sol
	Tiers	TOURNUSIENNE DE MARQUAGE		
Montant : 7 567.67 €				
	Date	08/11/2011	Désignation	Fourn. & pose dble vitrage école
	Tiers	MENUISERIE ARTISANALE CARVALHO		
Montant : 8 952.06 €				
	Date	18/11/2011	Désignation	Travaux de toiture mairie démoussage
	Tiers	TOURNUS COUVERTURE		
Montant : 6 105.28 €				
	Date	18/11/2011	Désignation	Régulateur sur circuit chauffage
	Tiers	COFELY GDF SUEZ		
Montant : 4 058.03 €				
	Date	25/11/2011	Désignation	Rideaux occultants
	Tiers	Bois Industriel de l'Est Réunis		
Montant : 5 285.06 €				

Date	28/11/2011	Désignation	Fourn. & pose luminaires sous passage piétons RN6 champ de mars
Tiers	GASQUET ENTREPRISE		
Montant : 8 465.29 €			
Date	28/11/2011	Désignation	50 T sel déneigement
Tiers	QUADRIMEX CHIMIE		
Montant : 4 724.20 €			
Date	03/10/2011	Désignation	Div. travaux de voirie
Tiers	EIFFAGE APPIA REVILLON		
Montant : 45 344.16 €			
Date	03/10/2011	Désignation	Fourn. panneaux
Tiers	SIGNAUX GIROD		
Montant : 4 310.42 €			
Date	24/10/2011	Désignation	Fioul domestique bâtiments
Tiers	CHARVET		
Montant : 7 352.47 €			
Date	24/10/2011	Désignation	Amélioration vidéo surveillance Hôtel-Dieu Musée Greuze
Tiers	VIGILEC DMS		
Montant : 9 240.31 €			

01 – REMPLACEMENT DE DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DE L'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE

A L'issue des élections municipales du 9 mars 2008 et lors de la séance du 2 avril 2008, le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration des établissements scolaires.

Pour le lycée de l'horticulture et du paysage, les délégués désignés sont les suivants :

Titulaire : Mme Dominique CASTE
Suppléant : M. André CERCY

Mme CASTE étant dans l'impossibilité de siéger à ce conseil,

Vu l'article L2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les candidatures de

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la candidature de M. CERCY en tant que délégué titulaire
Vu la candidature de Mme BOLE en tant que déléguée suppléante

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du conseil d'administration du lycée de l'horticulture et du paysage.

SONT ELUS :

- M. CERCY – délégué titulaire (26 voix)
- Mme BOLE – déléguée suppléante (26 voix)

02 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Mise en place par la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, la DETR permet de financer certains investissements des communes éligibles. Pour 2012, les critères d'éligibilité (moins de 20 000 habitants et potentiel financier par habitant inférieur à 1 179 €) sont remplis par la commune de Tournus.

Les dossiers pouvant être retenus doivent mettre un accent particulier sur les projets scolaires ou de développement dans les domaines économiques, social, environnemental et touristique ou en faveur des services publics en milieu rural. Par ailleurs, les projets intégrant la dimension de développement durable et de protection de l'environnement seront privilégiés.

Le taux minimum de subvention est de 20% et le taux maximum est de 60%.

La ville de TOURNUS dans le cadre de la gestion de ses bâtiments scolaires, et dans un souci de développement durable et de gestion d'économie énergétique, réalise des travaux d'amélioration dans ses locaux scolaires. En 2012, un important programme de travaux de rénovation des classes de l'école Raymond DOREY devrait se réaliser. L'objectif principal est de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer l'environnement.

Le programme de travaux est le suivant :

- Isolation des classes par le remplacement des fenêtres.
- Isolation des murs intérieurs.
- Abaissement et isolation des plafonds.
- Remplacement de l'éclairage électrique par de la basse consommation.
- Mise en place des robinets thermostatiques à la place des anciens.

Descriptif des travaux :

1/1 Travaux d'amélioration dans les salles de classe :
Fourniture et Pose d'un caisson contreplaqué 15mm d'épaisseur destiné à cadrer les tuyauteries y compris toutes sujétions de mise en œuvre.
Fourniture et Pose de grilles de ventilation vide sanitaire parquet y compris toutes sujétions de mise en œuvre. Dim : 600 x 200

- Remplacement de 2 fenêtres
- Tablette et plinthe
- Doublage + 100 m LV.
- Mise en peinture boiserie fenêtre porte
- Pose toile de verre + 2 couches peinture y compris rebouchage.
- Plafond dalle 60x60 + 200 m LV
- Vitrification sol
- Store
Reprise porte extérieure menuiserie et maçonnerie
Dépose des installations existantes (plafonniers fluorescents suspendus)
Option n°1 : Fourniture et pose de plafonniers type Trilux Cetrix ou équivalent dim. 600 x 600 y compris toutes suggestions de mise en œuvre
Option n°2 : Fourniture et pose de plafonniers 600 x 600 intégrant la technologie Dali (gradation des luminaires) avec détecteur BEG à double détection pour gestion du niveau d'éclairage (500 lux).
Dépose puis repose prises électriques, prises sono, suite aux travaux de doublage murs périphériques
1/2 Travaux d'adaptabilité PMR des locaux
Amélioration accès galerie intérieure : Dépose des anciens ouvrants existants / fourniture et pose d'une porte à 2 vantaux en Mélèze dim. Ouvrants : 1m65 x 2m15 dont un vantail de 0m90 largeur de passage, avec soubassement panneaux bois et parties hautes vitrées sécurisées y compris poignée adaptée et toutes sujétions de mise en œuvre

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

Année	Nature des travaux	Montant des dépenses
2012	Isolation de deux classes	52 000 €
2013	Isolation d'une classe	25 000 €
2014	Isolation d'une classe et remplacement de la chaudière	65 000 €

Coût total de l'opération : 142 000 € TTC, soit 119 000 € HT.

Ces travaux peuvent être éligibles à la DETR et il convient donc de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2012, pour un taux maximum de cofinancement de 60% du coût HT de l'opération.

03 - CONVENTION DE MOYENS - VILLE DE TOURNUS / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOURNUGEOIS - COMPETENCE PLIE

La Communauté de Communes du Tournugeois est, depuis le 1^{er} janvier 2002, compétente pour la mise en œuvre, le développement et le financement des actions menées au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Clunisois-Mâconnais-Tournugeois.

Par délibération en date du 24 mars 2009, le conseil municipal a approuvé la convention de mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence du PLIE.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de passer une nouvelle convention de moyens entre la ville de Tournus et la communauté de communes à compter du 01/01/2012, pour une durée de 2 ans : la ville mettant à disposition de la communauté les locaux de l'Espace Chanay ainsi que les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre du PLIE ; la communauté de communes s'engageant à payer à la ville de Tournus une somme annuelle forfaitaire de 1 200 € à laquelle se rajouteront les frais d'utilisation des consommables.

Vu la proposition de convention annexée au présent rapport ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la ville de Tournus et la communauté de communes relative à la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence PLIE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

04 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PETITE ENFANCE

En 2007, la gestion du service petite enfance de notre commune a été confiée, par délégation, à l'Association Familiale du Tournugeois. Ce service comprend : un relais d'assistances maternelles, une structure multi-accueil, un centre de loisirs maternel.

Cette convention de délégation arrive à expiration le 31 août 2012. Le mode de fonctionnement choisi (DSP) s'est révélé le plus approprié pour la gestion de ce service.

Conformément à l'article L.1411-1 et suivants du CGCT,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le principe de la délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du service petite enfance de la Ville.

05 - PROJET REGARD SUR MA VILLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS SUD BOURGOGNE

La référente du pôle Animation Adultes Familles et la conseillère en économie sociale et familiale de la CAF, proposent de mettre en place un projet socioculturel intitulé *Regard sur ma ville*. Il se déroulera durant l'année 2012.

Ce projet sera mené en parallèle de l'action *Ce soir à l'école on vous fait découvrir notre ville*. Durant cette action, les élèves de l'école primaire Raymond Dorey découvriront leur ville et ses quartiers par des ateliers théâtre et musique. Ces ateliers déboucheront sur des spectacles dans 4 lieux symboliques de Tournus (le quartier historique, la Saône, le quartier industriel et le quartier des 7 Fontaines).

Un groupe de 10 habitants, composé notamment des familles des élèves, suivra ce projet par 6 ateliers photographiques animés par Jean Daubas, photographe professionnel. Ils expérimenteront la pratique photographique dans ces mêmes lieux symboliques.

La rencontre de ces deux projets se déroulera en juin 2012, lors d'un final à l'école Raymond Dorey. Notre idée est de recréer ces 4 quartiers dans l'école primaire. Les élèves joueront leur spectacle sous la forme d'une déambulation et les habitants exposeront leurs photos dans les lieux recréés.

Pour clôturer le projet *Regard sur ma ville*, les photos seront exposées dans différents lieux publics au cours du quatrième trimestre de l'année 2012. Sous la forme d'une exposition itinérante, les photos prises dans un quartier symbolique seront exposées dans les autres quartiers.

Nos objectifs, par ce projet, sont de permettre,

- d'intégrer les habitants dans leur ville, d'une manière artistique et culturelle
- de valoriser le talent des habitants, notamment des familles isolées
- aux habitants, d'acquérir des connaissances et des compétences en photographie
- réaliser deux expositions collectives

Pour réaliser au mieux ce projet socioculturel, nous souhaitons le proposer dans le cadre de l'appel à projet du Pays Sud Bourgogne intitulé *Pratique artistiques amateurs*.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en euros	Nature	Montant en euros
rémunération Jean Daubas	2 360.00	Caisse d'Allocations Familiales	1 000.00
Déplacement de l'artiste	560.00	Pays Sud Bourgogne	2 302.90
Matériel pédagogique	1 285.80	Commune de Tournus	1 302.90

Catalogue d'exposition itinérante	400.00		
TOTAL	4 605.80	TOTAL	4 605.80

M. Staub trouve le projet intéressant, il demande la raison du choix du photographe et pourquoi ne s'est-on pas adressé à un photographe local.

M. Faure précise que c'est un photographe professionnel qui est habitué à travailler en milieu scolaire, celui-ci est déjà intervenu au musée Niepce à Chalon et sur Mâcon.

Mme Vincent aurait souhaité que l'exposition qui clôturera le projet puisse se faire à la maison de retraite, les résidents seraient heureux de revoir leur quartier.

M. Faure approuve cette idée qui est à étudier : soit déplacer l'exposition, soit faire venir les résidents.

M. Cler demande combien d'élèves seraient concernés par ce projet.

M. Faure précise qu'il y aura un groupe de 10 personnes (famille d'élèves) pour la partie ateliers photographiques et environ une centaine d'élèves seront concernés par la partie ateliers théâtre et musique.

Vu l'intérêt de ce projet socioculturel dans la vie de la commune,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE ce projet ainsi que son plan de financement.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne via l'appel à projet *Pratique artistiques amateurs* proposé par le Pays Sud Bourgogne.

06 – ADHESION AU CONTRAT RESINEUX GAILLARD-RONDINO

En référence au Code Forestier, articles L.144-1 à L.144-5 et réglementaires correspondants, au règlement des ventes de bois, approuvé par la résolution n° 2005-11 du CA de l'ONF du 22 septembre 2005 (JO du 13/04/06) et au cahier des clauses générales des ventes de bois sur pied à la mesure ;

Après avoir examiné (dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires) le texte du contrat d'approvisionnement de la Société Gaillard-Rondino, qui lui a été présenté par l'Office National des Forêts ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente de gré à gré, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement, des parcelles 3 et 4 de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette 2012.

ACCEPTE toutes les clauses techniques et financières du contrat d'approvisionnement.

DECIDE que la vente se fera par les soins de l'ONF, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement par une vente de bois sur pied à la mesure.

Le paiement de l'intégralité de la valeur de la coupe interviendra selon la grille de prix annexée au contrat (*types de produits x prix unitaire*).

PRECISE que le prix de vente sera en totalité encaissé par le trésorier communal.

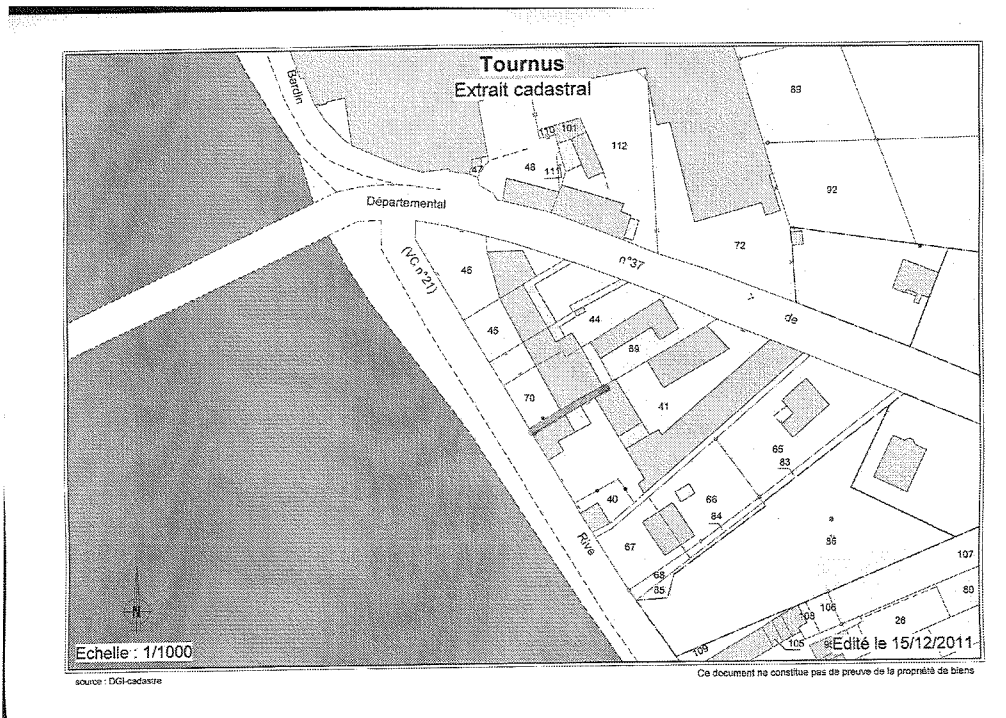
07 – DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE N° 21

La voie communale n°21, rive gauche, contient un embranchement (mentionné sur le plan ci-joint) d'une superficie d'environ 40m². Or, en réalité cette partie de voie communale apparaît comme étant un chemin privé annexé à la parcelle AL 70.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder au déclassement de cet embranchement de voie communale afin de l'aliéner au riverain qui en fait la demande.



08 – ALIENATION VOIE COMMUNALE N° 21

La voie communale n°21, rive gauche, contient un embranchement (mentionné sur le plan ci-joint) d'une superficie d'environ 40m². Or, en réalité cette partie de voie communale, dont le déclassement a été décidé précédemment, apparaît comme étant un chemin privé annexé à la parcelle AL 70.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à céder à l'euro symbolique ce terrain à M. PERNIN Edmond, domicilié 5 rive gauche - 71700 TOURNUS.

DIT que Maître Miot, 522 route de Plottes, BP9, 71700 TOURNUS sera chargé de la régularisation de la cession.

PRECISE que tous les frais afférents à cette cession, à savoir frais notariés et frais de bornage ainsi que de division, seront à la charge de l'acquéreur.

09 – ACTIONS 2012 DE L'HOTEL-DIEU – MUSEE GREUZE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

L'Hôtel-Dieu / Musée Greuze propose en 2012 plusieurs actions susceptibles d'être subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne :

A - LE SERVICE DES PUBLICS ET LA DIFFUSION CULTURELLE

- 1/ Pérennisation des ateliers pédagogiques
- 2/ Pérennisation de la participation au dispositif « Aventures Mômes »
- 3/ Temps forts : Nuit des musées - Animation musicale en extérieur avec les professeurs de l'Ecole de Musique de Tournus pour les **J.E.P.**
- 4/ Participation à la formation des enseignants
- 5/ Projections et conférences à l'auditorium du musée : série Palette d'Alain Jaubert

B - LA POLITIQUE D'INVENTAIRE ET DE RÉCOLEMENT

- 1/ Campagne photographique professionnelle
- 2/ Matériel informatique pour le récolement
- 3/ Formation des personnels au logiciel Micromusée (module récolement suite à la mise en réseau des postes)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

VALIDE les actions ci-dessus proposées par la Conservatrice de l'Hôtel-Dieu-Musée Greuze.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le plus haut taux de subvention possible auprès la DRAC Bourgogne.

10 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – RETROCONVERSION DU CATALOGUE D'IMPRIMES

La Bibliothèque Nationale de France (BNF) en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne et le Centre Régional du Livre de Bourgogne (CRL) reconduit le projet d'informatiser les catalogues des fonds imprimés patrimoniaux conservés par la Bibliothèque Municipale de Tournus.

Cette opération déjà planifiée en 2010 (délibération du 23 juin 2009) avait échoué. L'acquisition du Système Informatisé de Gestion Documentaire(SIGB) ayant du être reportée en 2011.

Ce projet nécessitait en 2010 un financement global de 16 500€ (Hors Taxe). Le devis 2012 s'élève à 19 480 €. La Bibliothèque Nationale subventionne ce projet à 50% (soit 9 740 €), la DRAC à 30% (soit 5 840€). Les 20 % restant sont à la charge de la Ville de Tournus (soit 3 900 €)

Les questions techniques seront suivies par Marilynne Changea, bibliothécaire en charge des fonds patrimoniaux. Les aspects administratifs et juridiques par Mme Lasausse, Directrice Générale des Services.

Le premier objectif est d'enrichir à terme le catalogue informatisé local de toutes les informations bibliographiques portées actuellement sur les différents catalogues « papier » du fonds ancien.

Le second objectif est de participer au Catalogue Collectif de France (CCFr) dans le cadre de la base BMR (Bibliothèques Municipales de Régions) en partenariat avec la BNF en vue de faire connaître à un public de chercheurs les richesses des collections.

La saisie des données - si elle devait avoir lieu avec le personnel compétent en place à la bibliothèque – prendrait plusieurs années de travail : le fonds concerné compte près de 14 000 notices bibliographiques. Aussi - conscient à la fois de l'intérêt de mettre en valeur ce patrimoine avec des moyens modernes et de la difficulté que peuvent rencontrer les petites collectivités à faire réaliser cette tâche spécifique et longue par leurs équipes - l'Etat au travers de ces représentants (DRAC et BNF) apporte une aide financière à l'opération de saisie des données par un prestataire de service. Un partenariat technique est offert par le Centre Régional du Livre (Pôle associé de la BNF), il sera également proposé pour la réalisation du Cahier des Charges que devra élaborer la Bibliothèque Municipale.

Les différentes étapes de ce projet ont été :

- La rédaction d'un avant-projet validé par délibération du Conseil Municipal de Tournus,
- La soumission de cet avant-projet au Comité de pilotage de la BNF,
- La réalisation du Cahier de charges pour soumission à un prestataire,
- Le choix d'un prestataire (seule la société SAFIG peut répondre convenablement au Cahier des charges),

- Le récolement des collections en vue d'éventuelles corrections des catalogues.

Les étapes suivantes sont :

- La remise par la bibliothèque au prestataire des différents catalogues sur leur support. (Ceux-ci seront restitués dans le même état de conditionnement)
- La réalisation des dossiers de demande de subventions.
- Les tests de contrôle de la saisie réalisés par la bibliothèque au terme du traitement d'un ensemble de notices.

Vu l'opportunité des financements proposés pour la réalisation de ce projet destiné à mettre en valeur les collections patrimoniales,
Vu le plan de financement ci-dessous,

Budget total et répartition HT :	Montant	Budget total et répartition TTC :	Montant
BNF	9 736,00	BNF	11 644,26
Drac	5 841,60	Drac	6 986,55
collectivité	3 894,40	collectivité	4 657,70
Total HT	19 472,00	Total TTC	23 288,51

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE le développement de cette action en validant l'avant-projet élaboré par la bibliothécaire

S'ENGAGE sur la mise à disposition sur l'exercice 2012 d'un budget couvrant les 20% d'investissement municipal requis (soit 4 660 € Toutes Taxes Comprises)

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées auprès de la Bibliothèque Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne.

11 – TRAITE DE CONCESSION EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'ECOQUARTIER

Le projet d'écoquartier, porté par la commune, est engagé depuis fin 2009, à la faveur des réflexions menées dans le cadre de la révision du Plan d'occupation des sols et de sa transformation en plan local d'urbanisme.

Début 2010, le cabinet Boris Bouchet, de Clermont Ferrand, a été retenu afin de réaliser une étude urbaine relative à ce projet. L'étude a été remise courant 2010 et ses orientations d'aménagement très précises ont pu être intégrées dans le PLU qui a été approuvé le 1er février 2011 :

- 100 logements, dont 30% de logements sociaux aux normes bâtiments passifs,
- 30% d'espaces publics,

- Une exemplarité dans tous les domaines (architecture, gestion des eaux, qualité des espaces publics, gouvernance éco-citoyenne etc.)

Le secteur de l'écoquartier a fait l'objet d'un classement en zone 1AUe, à savoir zone à urbaniser sur le court à moyen terme, périmètre dédié à un écoquartier. Une zone d'aménagement différé a été créée par arrêté préfectoral du 27 décembre 2010.

La commune de Tournus ne disposant pas des moyens financiers et humains pour assumer le portage de l'aménagement en régie, le choix a été fait de confier à un concessionnaire le soin de procéder à ces travaux.

Une consultation a été lancée en juin 2011, en vue de la signature d'un traité de concession fin 2011-début 2012. A la suite de cette consultation, des négociations ont été entamées avec l'OPAC de Saône-et-Loire.

Le bilan prévisionnel de l'aménagement présenté par l'OPAC fait apparaître un déficit prévisionnel de 618.000 €, avec 200.000 € de subvention CG71 et CRB. L'OPAC s'engage à contribuer à ce déficit à hauteur de 90.000 €.

L'Assemblée Départementale, lors de sa réunion du 26 avril 2011, a accordé à la ville une subvention de 100.000 €. Le Conseil Régional s'est également engagé à hauteur de 100.000 €.

La part de la Commune s'élève au final à 328.000 €, à financer sur 4 exercices, somme qui sera atténuée par les rentrées fiscales attendues à terme.

Quant au résultat définitif de l'opération, il sera imputé pour 80% à la Commune et 20% à l'OPAC.

Le projet de traité de concession est joint en annexe 1.

M. Meulien émet quelques réserves. Outre l'engagement de 328 000 €, il trouve que l'imputation de 80 % à la commune quant au résultat final de l'opération n'est pas anodine, d'autant plus que l'on ne peut savoir ce que représentera ces 80 %. Il a constaté qu'il n'était pas prévu de réévaluation des frais de travaux, pourtant il y aura forcément des augmentations dans le bâtiment, sur les carburants..., il demande comment seront répercutées ces augmentations.

M. Legros explique que c'est le coût final de l'opération qui évoluera et sur les différences entre coût prévisionnel et coût final, la commune s'engage à financer le déficit à 80 %. L'équipe municipale s'est également posé la question sur cet engagement. Dans le traité, il est dit qu'au fur et à mesure des opérations, il y aura des bilans d'étapes qui seront examinés par l'OPAC et la Ville ce qui lui permettra de définir les décisions qui seront à prendre. Il y aura donc un suivi très précis tout au long de ces années.

M. Legros explique que le projet pourrait sinon être stoppé du moins réduit, mais il pense que si tous les acteurs s'engagent, le projet doit aboutir. Il précise que cela représente une belle vitrine pour la Ville de Tournus et qu'il a fait l'objet d'une présentation dans l'appel à projet national auprès du Ministère de l'écologie qui l'a trouvé intéressant, emblématique et singulier.

M. Buatois fait remarquer que les services financiers de la Région et du Département ont regardé ce projet avec attention et qu'ils lui ont donné un satisfecit. Il dit qu'il y a possibilité de réduire « la voilure ».

M. Bey demande si la ville est propriétaires des terrains concernés par cet aménagement.

M. Legros répond qu'il reste 3 parcelles à acquérir.

M. Bey voudrait savoir en cas de refus de vente des propriétaires si le projet sera abandonné.

M. Legros espère conclure à l'amiable avec les propriétaires concernés, mais en tout état de cause, le projet se réalisera, c'est pourquoi il a été mis en place une ZAD sur 7 ans.

M. Staub demande le montant de l'enveloppe globale du projet.

M. Legros stipule que l'aménagement du terrain se monte à 1 610 570 € HT.

M. Meulien fait remarquer que les règles de construction seront strictes et il craint que les coûts supplémentaires ne rebutent les éventuels investisseurs lors de la vente des lots.

M. Legros stipule que les prix à la revente sont compatibles avec la qualité d'un écoquartier et ont été calculés de manière à rester compétitifs.

M. Bosio s'étonne que les terrains du futur Ecoquartier ne soient pas la propriété de l'OPAC à qui nous en confions l'aménagement et se pose la question d'être sûr que l'OPAC achètera bien ces terrains.

M. Meulien explique qu'ils ne sont pas contre ce projet mais il a peur que ce soit un engrenage qui durera plusieurs années. Il s'abstiendra donc de voter mais fera amende honorable si le projet aboutit.

Le Conseil Municipal,

Par 22 voix pour, 2 abstentions (MM. Meulien et Staub) et 3 voix contre (MM. Janinet, Bey et Klein),

AUTORISE M. le Maire à signer le traité de concession avec l'OPAC de Saône et Loire.

12 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU LYCEE DE L'HORTICULTURE ET AU LYCEE GABRIEL VOISIN

La commune de Tournus a été sollicitée pour participer aux projets suivants :

- Le salon du paysage et de l'innovation organisé par le lycée de l'Horticulture et du paysage
- Un voyage scolaire pour la classe européenne du lycée Gabriel VOISIN.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions pour ces deux projets, à hauteur de :

- 1 000 € pour le salon du paysage au bénéfice du lycée de l'Horticulture et du paysage
- 500 € pour le voyage de la classe européenne du lycée Gabriel VOISIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 15.

Le Maire

La Secrétaire de Séance
Sandra Robin



L'Adjoint délégué
Monique MONNOT